

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 4 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 28 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, LEFORT Stéphanie, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy, LETELLIER Yannick.

Absente excusée :

- Julie BARBEILLON DEME (pouvoir à Luc BENARD)

Secrétaire de séance : Luc BENARD

### Approbation du procès-verbal du 7 mars 2022

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 7 mars 2022.

Le procès-verbal du 7 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

### Ordre du Jour

- 1- Missions Argent de poches printemps 2022
  - 2- Demande Fonds de concours CCBP pour les investissements sur les bâtiments communaux
  - 3- Budget Commune : Approbation du Compte de Gestion 2021
  - 4- Budget Commune : Approbation du Compte Administratif 2021
  - 5- Budget Commune : Affectation du résultat de fonctionnement
  - 6- Vote des Taux d'Imposition 2022
  - 7- Vote des subventions 2022
  - 8- Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2022
  - 9- Budget annexe Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2021
  - 10- Budget annexe Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2021
  - 11- Budget annexe Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement
  - 12- Budget annexe Assainissement : Vote du Budget Primitif 2022
- Affaires diverses : comptes-rendus des délégations

M. le Maire propose d'ajouter un **point complémentaire** à l'ordre du jour :

- la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie

Après accord unanime des membres de l'Assemblée, ce points est ajouté à l'ordre du jour.

### **1. 2022-04-018 - MISSIONS ARGENT DE POCHE PRINTEMPS et ETE 2022**

Rapporteur : Lydie QUENET

Mme Lydie QUENET, conseillère déléguée rappelle que le dispositif Argent de Poche s'adresse aux jeunes de 16 – 17 ans. Il s'agit d'effectuer des missions de 3.50 heures, rémunérées 15€ la mission.

Ce dispositif a déjà été mis en place les années précédentes et il est proposé de le renouveler cette année pendant les vacances de Pâques et cet été. Ce dispositif est prévu pour 5 participants et 10 missions par période, soit une enveloppe budgétaire de 300€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :**

- **De VALIDER** l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 300 € au dispositif « Argent de Poche » soit 20 missions d'une demi-journée pour le printemps et l'été ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

2. **2022-04-019 - DEMANDE A LA CCBR DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS POUR LES INVESTISSEMENTS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2021 (N° 2021-12-080), relative à la politique de soutien à l'investissement de la Communauté de Communes Bretagne Romantique en faveur des communes de moins de 1 000 habitants (Période 2021-2026 – Programme N° 3), la commune peut solliciter ce fonds pour le financement des investissements pour les bâtiments communaux.

Pour rappel : le montant total du fonds de concours attribué à la commune est de 132 505.00€ pour la période 2021-2026. Le montant du fonds de concours demandé ne peut excéder 50% du reste à financer après subventions déduites.

Aucune autre subvention n'étant prévue pour ces investissements, la subvention sollicitée est à hauteur de 50 % des travaux, soit le plan de financement suivant :

INVESTISSEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX		DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Réfection électricité église	déc-21	696,27	9 307,86	4 653,00	Fonds de soutien CCBR
Réfection électricité atelier technique	déc-21	2 851,59			
Armoire positive salle des fêtes	janv-22	3 360,00		4 654,86	Autofinancement
Lot de 4 vitrines pour bar épicerie	mars-22	2 400,00			
TOTAL		9 307,86		9 307,86	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :**

- De **VALIDER** le plan de financement ;
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter auprès de la CCBR, le versement de 4 653.00€ au titre du fonds de soutien pour les communes de moins de 1000 habitants, pour le financement des investissements réalisés sur les bâtiments communaux ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

3. **2022-04-020 - BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Rapporteur : Vincent MELCION

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

M. le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable de la Trésorerie de Tinténiac. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après avoir arrêté le compte administratif 2021,

Après s'être fait présenter toutes les pièces comptables relatives à l'exercice 2021, et considérant la régularité des opérations effectuées :

1 – **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,  
2- **STATUANT** sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
**DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :**

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

#### 4. **2022-04-021 - BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Rapporteur : Vincent MELCION

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 de la commune :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 507 897.00  
Recettes : 601 360.51  
Excédent : 93 463.51

Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
105 616.58	90 000.00	<b>93 463.51</b>	109 080.09

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 157 786.30  
Recettes : 234 932.02  
Excédent : 77 145.72

Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
- 798.76	<b>77 145.72</b>	76 346.96

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu la loi du 92-125 du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable Public,  
Considérant que M. Vincent MELCION, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Eric REGEARD,  
2<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) :**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2021,
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2021 du budget communal.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

**5. 2022-04-022 - BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à l'approbation du Compte administratif 2021, M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

**Constatant** que le Compte Administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent de <u>fonctionnement</u> de :	93 463.51
- un excédent reporté de :	<u>15 616.58</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>109 080.09</b>
- un <b>excédent</b> d'investissement de	<u>76 346.96</u>
- un <b>déficit</b> des restes à réaliser de :	<u>32 600.00</u>
Soit un excédent de financement de :	43 746.96

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

**Résultat de fonctionnement** au 31/12/2021 : Excédent de **109 080.99**

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section de fonctionnement (article 002) : 29 080.09
- Section d'investissement (**article 1068**) : 80 000.00

**Résultat d'investissement** Excédent de **76 346.96**

- Reporté en recettes d'investissement (**article R001**)

M. le Maire propose de passer au vote.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (15 voix Pour) :**

**DECIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement (article 002) : **29 080.09**
- Part affectée à la section d'investissement (article 1068) : **80 000.00**
- Excédent d'investissement : **76 346.96** reporté en recettes d'investissement (article R001)

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

**6. 2022-04-023 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition 2022.

Dans un premier temps, il rappelle que depuis 2021 suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ont perdu le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais continuent de percevoir cette taxe sur les résidences secondaires et biens divers ainsi que sur les locaux vacants de plus de 2 ans.

En contrepartie, elles se voient transférer la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département, et le cas échéant, bénéficient d'une compensation de l'Etat afin de garantir la neutralité financière du nouveau dispositif.

Les taux d'imposition votés en 2021 sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39.90 %** (dont 19.90 % part départementale)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **45 %**

Le tableau ci-dessous présente les bases et produits estimés et réalisés pour l'année 2021.

<b>2021</b>		Bases	Taux	Produits estimés		Bases	Taux	Produits réalisés	
Taxe d'Habitation (Taux figé)	TH Résidences secondaires	64 309	19%	12 219	14 517	64 309	19%	12 219	14 517
	TH Logement vacant	12 097	19%	2 298		12 097	19%	2 298	
Taxe foncière sur les propriétés bâties		424 800	39,90%	169 495	198 295	428 898	39,90%	171 130	199 961
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		64 000	45,00%	28 800		64 068	45,00%	28 831	
<b>TOTAL</b>				<b>212 812</b>				<b>214 478</b>	

Allocations compensatrices	3 916	3 916
Versement coefficient correcteur	39 915	39 915
FNGIR	<u>12 405</u>	<u>12 405</u>
	<b>269 048</b>	<b>270 714</b>

De la même façon le tableau suivant présente le calcul du montant total **prévisionnel 2022** au titre de la fiscalité directe locale.

<b>TAUX D'IMPOSITION 2022</b>	<b>Base d'imposition prévisionnelle 2022</b>		<b>Taux</b>	<b>Produits estimés</b>	
Taxe d'Habitation (Taux figé)	TH Résidences secondaires	60 661	19%	11 526	13 349
	TH Logement vacant	9 598	19%	1 824	
Taxe foncière sur les propriétés bâties		449 700	39,90%	179 430	209 310
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		66 400	45,00%	29 880	
<b>SOUS TOTAL</b>					<b>222 660</b>
Allocations compensatrices	Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement décidées par la loi sont compensées par l'Etat.				3 886

Versement coefficient correcteur	Le montant de la TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource TH perdue par la commune. Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de la TFPB de la commune. Coefficient correcteur pour Trévérien : 1,235491	42 254
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)		12 405
<b>MONTANT TOTAL PREVISIONNEL 2022 AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE</b>		<b>281 205</b>

La commission finances qui s'est réunie le 16 mars a proposé de maintenir les taux d'imposition votés en 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :**

- De **MAINTENIR** pour l'année 2022, les taux d'imposition votés en 2021 soit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39.90 %** (dont 19.90 % part départementale)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **45 %**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

**7. 2022- 04-024 - VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose le versement des subventions suivantes aux associations. Les montants ont été validés par la Commission Finances.

<b>Article</b>	<b>Tiers</b>	<b>Subventions 2022</b>
65748	A C C A TREVERIEN	210,00
65748	ANCIENS COMBATTANTS	210,00
65748	APE LES CANAILLES DU CANAL	210,00
65748	ASS JOIE DE VIVRE - GENERATION MOUVEMENT	210,00
65748	COMITE DES FETES	750,00
65748	LES COMEDIENS AMATEURS TREVERIEN	0,00
65748	La Tour Trévériennaise	210,00
65748	De l'Art dans les Epinards	210,00
	<b>Sous total Associations communales</b>	<b>2 010,00</b>
65748	ADMR ASSOCIATION D'AIDES A DOMICILE	300,00
65748	COMICE AG CANT TINTENIAC	918,00
65748	FAMILLES RURALES Accueil de loisirs	175,17
<b>65748</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 403,17</b>

L'association « Les Comédiens Amateurs de Trévérien » bénéficie d'une mise à disposition de la salle des fêtes.

Etant membre d'associations, M. MELCION, Maire ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 voix Pour et 1 Abstention :**

- De **VALIDER** le versement de ces subventions aux associations ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 01

**8. 2022-04-025 - BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite aux commissions finances M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de Budget Primitif 2022, et en premier lieu la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 - Charges générales	131 640,00	51 200,00	70 - Produits de gestion courante
012 - Charges du Personnel	285 000,00	29 905,00	73 - Impôts et taxes
014 - Atténuations de produits	32 855,00	250 650,00	731- Impositions directes
65 - Charges de gestion courante	54 478,17	228 541,00	74 - Dotations, subventions
66 - Charges financières	15 110,85	7 500,00	75 - Autres produits de gestion
67 - Charges spécifiques	50,00	100,00	76- Produits financiers
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	600,00	3 800,00	013 - Atténuation de charges
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>519 734,02</b>	<b>571 696,00</b>	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>
6811 - Dotations amortissement	81 042,07	29 080,09	002 - Résultat de fonctionnement reporté
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>600 776,09</b>	<b>600 776,09</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>

Concernant l'investissement, sont exposées les opérations d'investissement 2022 avec le report des restes à réaliser 2021.

**OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2022**

Opération	Désignation	Reste à Réaliser 2021	Propositions BP 2022	TOTAL BP 2022
12	Achat matériel mobilier	7 300,00	22 690,00	29 990,00
42	Effacement de réseaux SDE	21 000,00	20 480,00	41 480,00
53	Documents d'urbanisme	0,00	1 338,00	1 338,00
59	Salle des fêtes	0,00	2 790,00	2 790,00
60	Signalétiques	1 700,00	-200,00	1 500,00
67	Eglise	800,00	-800,00	0,00
73	Aménagement paysager	1 800,00	20 270,00	22 070,00
74	Bar Epicerie	0,00	39 491,00	39 491,00
76	Aménagement du bourg	0,00	58 254,91	58 254,91
<b>TOTAL</b>		<b>32 600,00</b>	<b>164 313,91</b>	<b>196 913,91</b>

Soit la section d'investissement en dépenses et recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022			
Dépenses		Recettes	
Opérations d'investissement	196 913,91	76 346,96	001- Excédent d'investissement reporté
204 - Attributions de compensation CCBR	16 389,00	34 099,00	10222 - FCTVA
16 - Emprunts	61 185,12	3 000,00	10226 - Taxe d'Aménagement
		80 000,00	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>274 488,03</b>	<b>193 445,96</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>
		72 473,07	021 - Virement de la section de fonctionnement
		8 569,00	040 - Opérations d'ordre d'amortissements
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>274 488,03</b>	<b>274 488,03</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2022 de la commune, équilibré comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 600 776.09

Recettes : 600 776.09

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 274 488.03

Recettes : 274 488.03

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :**

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2022 de la Commune.

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

**9. 2022-04-026 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Rapporteur : Vincent MELCION

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

M. le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget assainissement établi par le comptable de la Trésorerie de Tinténiac. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après avoir arrêté le compte administratif 2021,

Après s'être fait présenter toutes les pièces comptables relatives à l'exercice 2021, et considérant la régularité des opérations effectuées :

- 1 – **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,
  - 2- **STATUANT** sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :**

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2021 du budget assainissement dressé par le Trésorier,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération



Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

**10. 2022-04-027 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Rapporteur : Vincent MELCION

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget assainissement :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

Dépenses : 45 515.67

Recettes : 39 769.57

Déficit : - 5 746.10

Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
12 993.40	12 993.40	- 5 746.10	- 5 746.10

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 24 666.36

Recettes : 54 907.78

Excédent : 30 241.12

Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
- 15 924.81	30 241.12	<b>14 316.61</b>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu la loi du 92-125 du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable Public,

Considérant que M. Vincent MELCION, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Eric REGEARD, 2<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) :**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2021,
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2021 du budget Assainissement.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

**11. 2022-04-028 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à l'approbation du Compte administratif 2021, M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2021 du budget assainissement.

**Constatant** que le Compte Administratif 2021 fait apparaître :

- un <b>déficit</b> de <u>fonctionnement</u> de :	5 746.10
- un résultat reporté de :	<u>0.00</u>
Soit un <b>déficit</b> de fonctionnement cumulé de :	<b>5 746.00</b>
- un excédent d' <u>investissement</u> de :	30 241.42
- un déficit reporté de :	<b>- 15 924.81</b>
Soit un <b>excédent</b> de financement de	<b>14 316.61</b>

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

**Résultat de fonctionnement** au 31/12/2021 :

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section dépenses de fonctionnement (**article D002**) : **- 5 746.10**
- Section d'investissement (**article 1068**) : **0.00**

**Résultat d'investissement**

Reporté en recettes d'investissement (**article R001**) : **14 316.61**

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (15 voix Pour) :**

**DECIDE D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement (article 002) : **- 5 746.10**
- Part affectée à la section d'investissement (article 1068) : **0.00**

Excédent d'investissement : **14 316.61** reporté en recettes d'investissement (article R001)

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

**12. 2022-04-029 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif Assainissement 2022 équilibré comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 64 727.01

Recettes : 64 727.01

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 55 258.19

Recettes : 55 258.19

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :**

➤ **D'APPROUVER** le Budget Primitif Assainissement 2022.

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

### **13. 2022-04-030 - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire rappelle que le 10 mai 2021, l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole avait été validée par le Conseil Municipal (*Délibération N° 2021-005-034*).

Ce contrat arrivant à échéance le 28 mai 2022, le Crédit Agricole nous a transmis, sur notre demande une proposition de renouvellement.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : 20 000 Euros.
- **Durée** : Un an
- **Taux variable** : 0,768% à ce jour soit Euribor 3 mois moyenné (- 0,532% au 28/02/2022) majoré de 1,30% (ensemble index + marge flooré à 0%)
- **Intérêts** : Post-comptés Payables trimestriellement par débit d'office et sans mandatement préalable, par l'intermédiaire de vos services, 5 jours ouvrés après le terme de la période de facturation, selon l'état qui vous sera adressé préalablement (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation).
- **Frais de dossier** : 0,10% du montant soit 20 Euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne)
- **Commission d'engagement** : 0,10% du montant soit 20 Euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne)
- **Formalités** : Délibération du Conseil municipal visée par la préfecture
- **Décaissement** : pas de montant minimum

Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par Crédit d'Office (demande J-2 ouvrés pour crédit en J)

- **Remboursement** : pas de montant minimum

Le remboursement des fonds à la demande de l'emprunteur par Débit d'Office (demande J-2 ouvrés pour débit en J)

**L'intégralité des fonds mis à disposition doit être remboursée au plus tard à la date d'échéance de la convention de la ligne de trésorerie** (2 jours ouvrés avant la date d'échéance de la ligne de trésorerie, le montant effectivement utilisé, constaté à cette date, fait l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office, de telle sorte que la ligne de trésorerie soit intégralement remboursée le jour de son échéance).

Cette proposition est valable **jusqu'au 7 avril 2022, et sous réserve de l'accord du comité des engagements.**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (15 voix Pour) :**

- **De VALIDER** la proposition de renouvellement de crédit de trésorerie du Crédit Agricole
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

#### **POINTS DIVERS :**

- M. Olivier IBARRA informe l'Assemblée que **l'inventaire du bocage** réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI est terminé.  
Il ajoute que depuis le 15 mars, tout **abattage d'arbre** doit donner lieu à une déclaration préalable déposée en mairie.

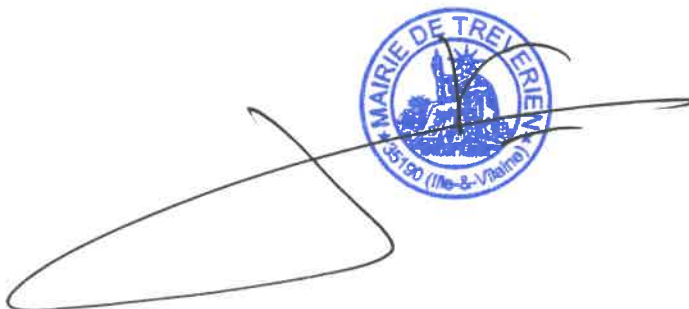
- M. Roger DELEGLISE rappelle qu'un **point de vente boulangerie** est ouvert à la salle des associations de 10H30 à 12H30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi (jusqu'à la réouverture du bar épicerie).
- **PROCHAINS CONSEILS**
  - Lundi 2 mai
  - Lundi 13 juin
  - Lundi 4 juillet
  - Lundi 29 août
- **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT :**
  - Samedi 9 avril
  - Samedi 14 mai
  - Samedi 11 juin
  - Samedi 9 juillet
- **ELECTIONS :**
  - Dimanche 10 avril : présidentielle 1<sup>er</sup> tour
  - Dimanche 24 avril : présidentielle 2<sup>ème</sup> tour
  - Dimanche 12 juin : législative 1<sup>er</sup> tour
  - Dimanche 19 juin : législative 2<sup>ème</sup> tour

La séance est levée à 20H25

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire

Vincent MELCION

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TRÉVIÈRES' at the top, '35150 (11e-8-V/Seine)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback.